

Séance du -8 avril 2019

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du -8 avril 2019

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil dix-neuf, le -8 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Epannes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Epannes, sous la présidence de Monsieur Thierry BEAUFILS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 8

Date de la convocation : -3 avril 2019

Présents : Thierry BEAUFILS, Denis MOUSSEAU, Véronique GALLOPIN, Emmanuel BRULE, Damien AUGEREAU, Anne BERNOLE, Damien BAUDU.

Excusés : Chantal GUIGNARD (*donne pouvoir à Véronique GALLOPIN*).

Absents : Jean-Nicolas BAUDOUIN, Sabrina BLANVILLAIN, Denis PONTET, Jean-Philippe POGUT.

Secrétaire de séance : Emmanuel BRULE.

- Le compte-rendu de la réunion du 11 mars 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I – Délibérations

D01.04.2019 : vote des taux d'imposition 2019

Sur proposition du Maire, les membres du Conseil Municipal décident que pour l'équilibre du budget primitif 2019, les taux d'imposition applicables pour l'année 2019 seront les suivants :

- La taxe d'habitation : 16,44 % ;
- La taxe foncière (bâti) : 23,29 % ;
- La taxe foncière (non bâti) : 74,16 %.

Les conseillers approuvent à l'unanimité cette décision.

Séance du -8 avril 2019

D02.04.2019 : vote du budget primitif 2019 – Budget principal Commune

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la Commune, ce dossier ayant été évoqué en commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget principal de la Commune pour l'exercice 2019, tel qu'annexé à la présente délibération et pour les montants suivants :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	209 850,00	002 – Résultat d'exploitation reporté	96 646,28
012 - Charges de personnel et frais assimilés	294 650,00	013 – Atténuations de charge	1 000,00
014 – Atténuations de produits	1 400,00	70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ...	95 580,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	73 – Impôts et taxes	336 216,00
023 - Virement à la section d'investissement	77 601,60	74 – Dotations et participations	168 031,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 418,00	75 – Autres produits de gestion courante	806,24
65 - Autres charges de gestion courante	107 584,92	77 – Produits exceptionnels	3 350,00
66 - Charges financières	2 255,00		
67 - Charges exceptionnelles	4 600,00		
Total dépenses	701 629,52	Total recettes	701 629,52

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	32 183,11	021 – Virement de la section d'exploitation (recettes)	77 601,60
041 – Opérations patrimoniales	5 184,00	040 – Opération d'ordre de transfert entre section	3 418,00
16 – Emprunts et dettes assimilés	14 915,00	041 – Opérations patrimoniales	5 184,00
20 – Immobilisations incorporelles	34 924,60	10 – Immobilisation corporelle	52 328,04
21 – Immobilisation corporelles	573 384,42	13 – Subventions d'investissement	259 000,00
		16 – Emprunts et dettes assimilées	263 059,49
Total dépenses	660 591,13	Total recettes	660 591,13

Séance du -8 avril 2019

D03.04.2019 : vote du budget primitif 2019 – Budget annexe Locatif

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif du budget annexe des Locatifs, ce dossier ayant été évoqué en commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget annexe des Locatifs pour l'exercice 2019, tel qu'annexé à la présente délibération et pour les montant suivant :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	18 200,00	002 – Résultat d'exploitation reporté	26 662,21
022 - Dépenses imprévues	1 000,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 085,00
023 - Virement à la section d'investissement	46 332,21	70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ...	5 240,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 200,00	75 – Autres produits de gestion courante	71 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	200,00		
66 - Charges financières	3 055,00		
Total dépenses	103 987,21	Total recettes	103 987,21

Investissement			
Dépenses		Recettes	
020 – Dépenses imprévues	39 963,21	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	214 056,18
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 085,00	021 – Virement de la section d'exploitation (recettes)	46 332,21
041 – Opérations patrimoniales	41 937,03	040 – Opération d'ordre de transfert entre section	35 200,00
13 – Subventions d'investissement	53 781,00	041 – Opérations patrimoniales	41 937,03
16 – Emprunts et dettes assimilés	13 354,00	10 – Immobilisations corporelles	48 949,27
20 – Immobilisations incorporelles	12 409,25	13 – Subventions d'investissement	511 674,80
21 – Immobilisation corporelles	630,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
23 – Immobilisation en cours	735 990,00		
Total dépenses	899 149,49	Total recettes	899 149,49

D04.04.2019 : vote du budget primitif 2019 – Budget annexe Les Jardins de Ribray

Monsieur le Maire propose d'adopter le Budget Primitif du budget annexe des Jardins de Ribray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget annexe des Jardins de Ribray pour l'exercice 2019, tel qu'annexé à la présente délibération et pour les montant suivant :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023 – Virement à la section d'investissement	148 117,68	002 – Résultat d'exploitation reporté	145 244,68
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 201,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 160,00
043 – Opération d'ordre intérieur de la section	936,00	043 – Opération d'ordre à l'intérieur de la section	936,00
65 - Autres charges de gestion courante	502,00	70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ...	29 350,00
66 - Charges financières	936,00	75 – Autres produits de gestion courante	2,00
Total dépenses	378 692,68	Total recettes	378 692,68

Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	124 845,00	021 – Virement de la section d'exploitation (recettes)	148 117,68
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	203 160,00	040 – Opération d'ordre de transfert entre section	228 201,00
16 – Emprunts et dettes assimilés	48 313,68		
Total dépenses	376 318,68	Total recettes	376 318,68

Séance du -8 avril 2019**D05.04.2019 : demande de subvention complémentaire pour l'aménagement foncier (partie marais)**

Vu la délibération D02.10.2018 correspondant à la demande de subvention de l'aménagement foncier (partie marais) ;

Vu la délibération D01.10.2018 sur le choix du maître d'œuvre retenue pour les travaux connexes de l'aménagement foncier (partie marais) ;

Vu la délibération D02.11.2018 sur le choix des entreprises retenues pour les travaux connexes de l'aménagement foncier (partie marais)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement foncier des travaux connexes de la partie marais, il apparait que le montant des travaux dépasse le montant prévisionnel qui a fait l'objet d'une subvention auprès du Conseil Départemental et s'élève à 101 926.65 € HT au lieu de 94 986,00 € HT.

En complément de la délibération D02.10.2018, le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite l'attribution d'une subvention complémentaire auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre des travaux connexes d'intérêt général liés à l'aménagement foncier (partie marais) à hauteur de 60% de la différence du montant observé de 6 940,65 € HT soit un montant de 4 164,39 €.

D06.04.2019 : boulangerie : avenant n°1 lot 8 (cloison sèche – plafond)

Vu la délibération D01.07.2018 sur le choix des entreprises retenues pour la réhabilitation d'un bâtiment public en boulangerie et logement associé.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant au contrat du lot n°8 (Cloison sèche - Plafond) sur le projet boulangerie a été proposé par l'entreprise Revs' Plafonds SARL.

Cet avenant a pour objet d'effectuer des modifications afin de supprimer des matériaux suite à des contraintes imposées (coupe-feu et hauteur sous-plafonds).

Le montant de cet avenant s'élève à la somme de -2 336.25 € HT soit -2 803,50 TTC (moins-value).

Les membres présents approuvent à l'unanimité ce choix et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

D07.04.2019 : réaménagement du carrefour – avenant n°1 maîtrise d'oeuvre

Vu la délibération D03.06.2018 du choix de l'entreprise pour la sécurisation et l'aménagement de la traverse d'agglomération de la commune.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un avenant au contrat de la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du carrefour central a été proposé par l'entreprise Scale.

Cet avenant a pour objet la modification des honoraires liée à l'ajout d'une réunion de présentation au conseil municipal dont le coût s'élève à 240 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à la somme de 10 200,00 € HT soit 12 240,00 € TTC.

Les membres présents approuvent à l'unanimité ce choix et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Séance du -8 avril 2019

D08.04.2019 : tarifs de la salle Marcel Brelay à compter du 9 avril 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de modifier les tarifs de location de la salle Marcel Brelay à compter du 9 avril 2019.

	HABITANTS HORS COMMUNES			HABITANTS DE LA COMMUNE			ASSOCIATION		
	Grande salle	Petite salle	Cuisine	Grande salle	Petite salle	Cuisine	Grande salle	Petite salle	Cuisine
LA JOURNEE Du lundi au jeudi	150 €	70 €	70 €	100 €	50 €	50 €	230 €	-	70 €
LA JOURNEE Du Vendredi au Dimanche	230 €	150 €	70 €	150 €	100 €	50 €	270 €	-	70 €
LE WEEK- END Samedi et dimanche, veille de jour et jour férié	460 €	200 €	70 €	300 €	150 €	50 €	540 €	-	70 €

Un acompte de 25% du montant total est demandé à la réservation, ainsi qu'une caution à la remise des clés :

- 300€ pour la petite salle ;
- 600€ pour la grande salle.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité cette proposition qui sera applicable dès le 9 avril 2019.

D09.04.2019 : adhésion 2019 FDGDON 79

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organisme Nuisibles (FDGDON 79). Celle-ci comprend :

- L'adhésion de base :
 - Permettant un transfert à la FDGDON 79, de la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires pour la lutte contre les ragondins et les rats musqués (code rural et arrêté préfectoral du 18 septembre 2017), désengageant de fait celles des élus. Les assurances et la responsabilité civile de la FDGDON 79 couvrent les groupements et bénévoles. Dans ce cadre la fédération se charge de fournir du matériel, de distribuer des appâts, de ramasser les cadavres, tout en animant le réseau de bénévoles.
 - Une remise tarifaire sur les luttes collectives (ragondins, corbeaux) ainsi que sur une gamme de produits raticides est souricides est également appliquée. La livraison sera gratuitement effectuée par nos techniciens.
 - Des renseignements sur l'ensemble des sujets liés à la protection des végétaux.
- L'adhésion aux services supplémentaires :

Cette adhésion s'ajoute à celle de base. Elle permet un accès pour la commune, mais également pour tous ses habitants, à des services supplémentaires à prix préférentiels (la destruction de nid de frelon asiatique, la régulation des taupes et des chenilles processionnaires).

Séance du -8 avril 2019

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'accepter d'adhérer à la FDGDON 79 pour un montant de 66,10 € et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion 2019.

Les membres du Conseil Municipal

Denis MOUSSEAU	Chantal GUIGNARD <i>(pouvoir à Véronique GALLOPIN)</i>	Véronique GALLOPIN
Damien AUGEREAU	Anne BERNOLE	Damien BAUDU

Le secrétaire

Emmanuel BRULÉ

Le Maire

Thierry BEAUFILS